

## Pour une meilleure « vie au travail »

CHSCT DOTC 01-74 du 21 juin 2010

### La CFDT appuie l'analyse des Médecins de prévention de la Poste

Les Médecins de Prévention de La Poste confirment notre analyse concernant la mise en place des réorganisations incessantes et leurs conséquences sur le personnel :

- Les pathologies professionnelles progressent et les accidents du travail sont trop nombreux ;
- La filière prévention s'est étoffée et structurée, mais elle n'est toujours pas associée en amont à l'organisation du travail, aux modifications de process, ni à l'aménagement des locaux.
- Les constantes modifications des organisations du travail tentent de limiter les pertes (les effets de la crise et ceux de la diversification des moyens de communication) en lissant la charge de travail dans la semaine et dans l'année. Le risque est qu'il n'y ait plus de périodes un peu moins denses pendant lesquelles la récupération physique et pathologique est possible.
- La féminisation et le vieillissement de la population de postiers posent le problème des « normes » de travail à adopter. L'ergonomie apprend à se caler sur la moyenne des travailleurs concernés : il faut donc revoir les cadences, la vitesse de marche à pied, de pédalage, le poids des charges ; et modifier le matériel afin qu'il soit utilisable sans danger pour la majorité des postiers.
- Il y a de plus en plus de colis à manipuler. La féminisation du travail est très importante. Il est nécessaire d'adapter les organisations et le matériel : l'utilisation de camionnettes avec hayons est indispensable pour limiter le nombre de reprises manuelles des objets. Pour la livraison aux clients, il faudrait mettre en place des procédures particulières dès que les colis dépassent quinze kilos comme cela se fait dans certains établissements. La collecte et remise dans les bureaux de l'enseigne fait partie des points à moderniser. Il faudrait créer des sas de plein-pied avec la rue contenant un chariot pour l'échange : collecte/remise.

**Conclusion du MPP 01** = Nous constatons que les pathologies rencontrées et qui nécessitent des aménagements de poste ou des reclassements sont fréquemment en lien avec le travail. Les reclassements pour raisons médicales sont plus difficiles du fait de la diminution de certaines tâches dites « arrières » dans les établissements de l'enseigne (caisse, compta) et des activités de tri pour les centres courrier (calibrage, encartage..) pour remettre de la souplesse il serait souhaitable d'augmenter les passerelles entre les différents métiers et modifier certaines organisations du travail notamment à la distribution pour créer plus de positions adaptées. L'augmentation de la productivité qui est demandée aujourd'hui et les restructurations des services doivent plus intégrer les différences individuelles (âge, compétences, aptitudes médicales, situations familiales...) plutôt que de les nier ce qui majore les coûts (maladies, accidents...). Constat également d'une augmentation des incivilités au sein des services (insultes, dénigrements, humiliations..), ou des comportements agressifs (jet de courrier, caissettes..), actes répétitifs à l'origine de pathologie de stress pouvant être sévère, il en a été de même suite à certains types de management (paroles humiliantes, mise à l'écart, droits bafoués, pressions notamment lors de suppressions de poste?...), de tels agissements doivent être réprimés et surtout ne pas être banalisés. L'employeur est tenu d'appliquer la loi de modernisation sociale, il doit veiller au respect de l'intégrité physique et morale de ses salariés. Adapter au mieux les positions de travail aux personnes ayant le plus souvent des problèmes de santé ; Ce qui nous déplorons c'est la remise en question de ces positions à chaque réorganisation.

**Conclusion du MPP 74** = la santé au travail est une préoccupation nationale. L'employeur est responsable, selon la loi, de la santé physique et mentale de ses employés. Les responsables des entreprises sont confrontés à des difficultés économiques importantes qui nécessitent d'organiser le travail de manière plus en plus rigoureuse et rentable. A La Poste, comme partout, ces deux impératifs : santé et rentabilité, sont parfois contradictoires ; ceci risque de provoquer d'une part une détérioration des conditions de travail pour les employés, et d'autre part une grande souffrance au niveau de l'encadrement de proximité qui a de plus en plus de mal à appliquer sur le terrain certaines organisations. Sachant que les pathologies les plus fréquentes au Courrier, comme les troubles musculo-squelettiques par exemple, sont d'origine multifactorielles, avec des causes à la fois mécaniques et psycho-sociales, il me semble important, dans ces périodes difficiles, de créer des collectifs de travail actifs, forces de soutien et de propositions, afin d'éviter une détérioration de la santé physique et mentale des postiers les plus fragiles ;

## **Ce que veut la CFDT :**

- Le Temps Plein pour un emploi de qualité.
- La fin des gestions de court terme faites sur le dos des agents.
- Des organisations stabilisées avec les variations de trafic construites sur les organisations, et pas supportées par les Femmes et les Hommes du courrier.
- La prise en compte de l'activité réelle et non celle anticipée.
- L'arrêt de la dérive des HS structurelles dans les organisations pour faire fonctionner l'établissement.
- La valorisation des HS réellement faites par les Postier(e)s.
- Un dialogue social organisé localement avec de véritables marges de manœuvres locales pour la mise en place de solutions locales\*

\* Des négociations sont en cours sur un accord DOTC « Dialogue social »

**La CFDT agit au plus prêt du terrain.  
Soutenez et amplifiez son action  
en devenant adhérent : Renseignez-vous !**

### **Une mesure spécifique « fin de carrière »**

**Un temps partiel attractif\* de fin de carrière, utile pour les organisations, afin d'alléger les pics d'activité et ainsi participer positivement aux conditions de travail des jeunes et des seniors**

- o 50% payé 80% cotisé 100% pour la retraite
- o 80% payé 90% cotisé 100% pour la retraite

\* obtenu par la CFDT dans l'accord d'accompagnement CQC 2005, mais dénoncé par 3 OS : SUD, FO, CGT